

allez ordonner au député de faire au moins quelques remarques sur le bill à l'étude afin que la Chambre puisse poursuivre ses travaux.

Des voix: Bravo!

● (1730)

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire au député de St. Catharines (M. Parent) c'est que j'aurais préféré le voir, lui, parrainer le bill à la Chambre plutôt que l'autre larbin. C'est une bonne chose qu'on présente un bill de ce genre de temps à autre à la Chambre, car cela donne du poids à ce que notre parti dénonce depuis longtemps, les rapports incestueux entre les libéraux, les conservateurs et les grandes entreprises.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): A l'ordre. Le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) invoque le Règlement.

M. Corbin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, parce que le député a utilisé un mot anglais qui n'a pas été interprété et je voudrais savoir ce qu'il signifie. Peut-être que les interprètes pourraient nous le dire. Je pense qu'il a utilisé le mot «flunkey».

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Le député de St. Catharines demande un avis ou une décision à la présidence. J'ai eu le temps de me renseigner et il me semble que le mot «flunkey», qui a une signification assez précise, n'est pas considéré ordinairement comme antiparlementaire.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je vais utiliser un mot que les députés pourront mieux comprendre. Sans doute que le qualificatif parlementaire à employer serait «bon à rien» plutôt que «larbin». Ce bill est excellent puisqu'il démontre...

M. Raines: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Le député de Burnaby-Seymour (M. Raines) invoque le Règlement.

M. Raines: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député voudrait retirer l'expression «bon à rien». Cependant, s'il veut la garder, j'estime qu'elle lui convient bien. Je ne pense pas que la chose ait beaucoup d'importance, mais dans un autre domaine, je pense que les députés ne devraient pas trop se préoccuper de la vie sexuelle des parlementaires puisque le mot «incestueux» a été lancé ainsi que quelques autres qualificatifs qui pourraient peut-être intéresser des personnes de l'extérieur, mais nous, je pense que nous avons autre chose à faire. Puisque l'on a parlé justement de «bon à rien», peut-être que nous pourrions en obtenir la définition. Mais nous perdrons aussi beaucoup de temps de sorte que j'attends la décision de Votre Honneur à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Quoi qu'il arrive, je ne compterais pas le temps perdu au député de Nickel Belt (M. Rodriguez). On a attiré l'attention de la présidence sur le «Concise Oxford Dictionary» qui se trouve sur le bureau de la Chambre. Je ne vois pas le mot «bumboy» (larbin) mais le mot «bumbo» (punch au rhum glacé). Voilà donc une suggestion très louable.

Je reconnais que le député a un don d'expression. Et franchement la présidence a plus de mal avec l'utilisation qu'il fait du mot «incestueux» qu'avec ses expressions «Bon à rien» ou «bon à rien». Lorsque le débat s'échauffe, nous essayons de garder le ton, mais je ne pense pas qu'on en soit arrivé au point où la présidence devrait intervenir. Aussi, je redonne la parole au député de Nickel Belt, sans tenir compte du temps consacré à ces questions lexicales.

Banque Continentale du Canada

M. Rodriguez: Merci de votre bonté, monsieur l'Orateur. Il me semble que, pour démontrer que les systèmes politiques et financiers canadiens sont une seule et même chose, point n'est besoin de suivre des cours d'administration, il suffit d'assister à nos débats et d'observer les diverses étapes suivies par le bill S-30 à la Chambre et à l'autre endroit. Chaque fois que nous examinons ce bill, ou les sociétés qui se trouvent derrière, on ne tombe que sur des noms de grosses entreprises canadiennes, c'est-à-dire sur tous ceux qui dirigent le pays et les finances, Chambre et autre endroit y compris. Au fur et à mesure que l'IAC réalise de plus en plus de bénéfices, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup à gagner pour beaucoup de gens. Je ne parle pas bien entendu des petits actionnaires. Ils devront tout de même aller à la banque, et s'excuser humblement pour solliciter un prêt. Mais les «gros» et leurs amis réaliseront des bénéfices appréciables, et c'est là que notre parti n'est plus d'accord.

Pourquoi devrions-nous faire une exception à la loi sur les banques pour faciliter un accommodement qui permette à IAC de se transformer en banque? Nous avons soutenu qu'IAC devrait suivre la procédure normale prévue par la loi sur les banques si elle voulait devenir une banque. Le Parlement devrait faire des exceptions au profit de nos concitoyens de condition modeste, et pourtant il ne le fait jamais. Ainsi, les veuves devraient pouvoir toucher leur pension de veuve ainsi que le supplément de revenu garanti. Pourquoi ne pas saisir le Parlement d'un bill spécial qui permette à cette catégorie de citoyens de toucher ces prestations? Pourquoi ne pas parrainer un bill d'initiative parlementaire à cet effet? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, le laisserions adopter presque sans débat afin de permettre que nos concitoyens à revenus modestes puissent en profiter.

Voilà pourquoi nous, de notre parti, ne pouvons voter en faveur de privilèges. Voilà tout ce que c'est, monsieur l'Orateur—un privilège. Les députés de notre parti se sont élevés contre les privilèges et continueront de le faire, et c'est ce que nous faisons quand la Chambre en est saisie sous les apparences du bill S-30.

Le député de Timiskaming a mentionné le nom Bronfman. Ce nom a été mentionné bien des fois au cours du débat sur le présent bill. Les Bronfman sont des amis du ministre de la Santé. Il voyage à bord de leurs avions à réaction quand il se rend en Israël et ailleurs. Il me semble y en avoir beaucoup d'autres comme lui, députés et sénateurs, qui entretiennent des rapports directs ou indirects avec IAC.

Comme il s'agit d'un bill du Sénat, voyons comment celui-ci s'accommode de postes d'administrateurs qui se chevauchent au sein d'IAC et d'autres sociétés. J'ai entre les mains une liste de sénateurs et de sociétés dont ils sont administrateurs, aussi bien IAC que d'autres. J'aimerais démontrer comment des personnalités de notre Parlement savent cumuler des postes d'administrateurs de grandes sociétés. Comme nous parlons d'imbrication de postes d'administrateurs, il est juste de verser au dossier les noms des membres de l'autre endroit qui ont un intérêt particulier dans ce bill.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils endurer ces extravagances? Voilà les gens qui sont censés faire des lois. Ils les adoptent pour servir leurs propres intérêts. Ce sont eux qui profiteront le plus de ce qu'IAC devienne au plus tôt une banque, en contournant les règlements qui interdisent à une personne d'être membre du conseil d'administration de deux banques à la fois. Qui en profitera, monsieur l'Orateur? Certainement pas les Canadiens de ma circons-